

LA COMMISSION DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES DE L'AIFLF Ottawa – 4 et 5 mai 1998

La Commission des affaires parlementaires de l'AIFLF s'est réunie les 4 et 5 mai 1998 à Ottawa sous la présidence de l'honorable Pierre De Bané, sénateur et président de cette commission.

Treize sections étaient représentées : Canada, Communauté française de Belgique (CFB), France, Gabon, Jura, Mali, Maroc, Ontario, Québec, Roumanie, Suisse, Togo et Val d'Aoste. Étaient excusées : la Bulgarie, le Laos, le Liban, le Manitoba, Monaco, le Nouveau-Brunswick, le Parlement européen et le Sénégal. Un conseiller de l'Ambassade du Bénin à Ottawa a été autorisé à assister aux travaux en qualité d'observateur.

Le président a d'abord souhaité la bienvenue aux délégués et à deux nouveaux rapporteurs, Mme Céline Signori (Québec) et M. Frédéric Abdoulaye Traoré (Mali), en remplacement respectif de Mme Jocelyne Caron et de M. Idrissa Bah, appelés à d'autres fonctions dans leurs Parlements respectifs.

Le président a informé la Commission de la réunion de son Bureau qui venait juste de s'achever. La Commission a ainsi pris acte de la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de la section congolaise décidée par le Bureau de l'AIFLF réuni à Pointe-à-Pitre, en décembre 1997. M. De Bané a informé les délégués de l'application de la résolution no 69, adoptée à Luxembourg en juillet 1997. Cette résolution approuvait la proposition du secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, de réactiver le comité parlementaire décisionnel du Pardoc afin de procéder à un bilan à mi-parcours et de mettre en œuvre certains ajustements nécessaires à la réussite du programme. La Commission a ensuite remercié la section canadienne d'avoir bien voulu accueillir sa réunion de printemps alors que, pour la seconde année consécutive, l'invitation de la section marocaine avait dû être reportée par le Maroc in extremis.

Après avoir adopté l'ordre du jour modifié, la Commission a abordé les thèmes qui seront inscrits à l'ordre du jour de la session ordinaire de l'AIFLF, à Abidjan en juillet 1998. Mme Céline Signori (Québec) a présenté le rapport de synthèse du groupe de réflexion sur la participation des parlementaires de la Francophonie au renforcement du processus de démocratisation. Il s'agissait cette année du volet « séminaires parlementaires ». Elle a mis l'accent sur les points évoqués par la France, le Québec et le Togo dans leurs contributions. Ont ainsi été soulignés l'aspect organisationnel et la nécessité de faire un suivi de ces séminaires.

Une discussion s'est ouverte au cours de laquelle, M. Jean-Marc Lalonde (Ontario), qui a participé en tant que conférencier au séminaire de Lomé en octobre 1997, a précisé l'effort de suivi discuté lors de ce séminaire et qui, à son avis, mériterait d'être développé. Mme Nicole Maréchal (CFB) a manifesté le souhait que de telles actions de coopération puissent être menées en Europe centrale et orientale, comme cela avait été le cas en janvier dernier, à Sofia (Bulgarie). M. Guy Penne (France), vice-président,

soutenu par la Commission, a exprimé son profond intérêt pour les thèmes et le principe même des séminaires parlementaires en souhaitant qu'ils soient développés et intensifiés. MM. Emmanuel Nkiet (Gabon), Constantin Serban Radulescu-Zoner (Roumanie) et Ajavon Ata Messan (Togo) ont par ailleurs souhaité le développement de stages de formation des fonctionnaires parlementaires. M. Alaoui el Hafidi (Maroc) a regretté que l'École internationale de Bordeaux soit fermée et a demandé à participer à un séminaire organisé dans un pays du nord. Il a également demandé qu'un séminaire parlementaire soit organisé au Maroc et a réitéré son invitation à la Commission afin qu'elle se réunisse dans ce pays en 1999. La Commission a alors adopté à l'unanimité une résolution sur la poursuite et l'intensification des séminaires parlementaires et des stages de formation des fonctionnaires.

Mme Nicole Maréchal a résumé le rapport de M. Hilaire Antikpahoun (Bénin), en son absence. Après discussion, elle a traité des commissions d'enquête parlementaires en évoquant les régimes du Canada, de la France, du Luxembourg et de la Belgique. Elle a souligné l'importance de cet instrument dans l'exercice du droit de contrôle du Parlement et a montré la nouvelle conception de la séparation des pouvoirs qu'il engendrait et, enfin, son rôle essentiel dans l'enracinement de l'État de droit, gage de toute démocratie pluraliste moderne. En outre, Mme Maréchal a proposé que les sections lui adressent un récapitulatif du régime des commissions d'enquête dans chaque pays afin de dresser un tableau synoptique.

Lors de la discussion, M. Penne a souligné l'actualité des commissions d'enquête en France et le rôle des missions d'information communes ou propres à une commission permanente. Soutenu par l'ensemble de la Commission, M. De Bané a souligné l'excellence du rapport de Mme Maréchal et le caractère essentiel de ce sujet. Il a en outre précisé le régime canadien.

Par la suite, Mme Céline Signori et M. Ata Messan Ajavon ont présenté un rapport sur les droits de la personne dans l'espace francophone. Il s'agissait plus particulièrement de l'expérience québécoise. En outre, ils ont proposé une méthode de travail tendant à solliciter des contributions des sections du sud et à engager un programme d'auditions.

Au cours de la séance du 5 mai, la Commission a entendu les interventions des rapporteurs sur le suivi de la coopération interparlementaire depuis la dernière assemblée générale.

Mme Nicole Maréchal a informé la Commission qu'un stage de formation à l'intention des fonctionnaires parlementaires s'était déroulé du 24 février au 13 mars 1998, à Paris, stage organisé conjointement par l'IIAP (Institut international de l'Administration publique), l'Assemblée nationale, le Sénat et les ministères français des Affaires étrangères et de la Coopération.

Mme Maréchal a également rappelé les séminaires qui avaient eu lieu :

- à Lomé (Togo), en octobre 1997, regroupant des parlementaires du Togo, du Burkina Faso, du Cameroun, de Guinée et du Mali sur le thème du « statut de l'opposition parlementaire » ;
- à Sofia (Bulgarie), en janvier 1998, regroupant des parlementaires de la Bulgarie et de la Roumanie sur le thème du « consensus parlementaire » .

Elle a, en outre, souligné le caractère exceptionnel de la conférence sur le bilan de la démocratisation en Afrique, qui s'est tenue à Libreville (Gabon) en avril 1998, regroupant des parlementaires de l'ensemble des sections de l'AIPLF. En conclusion, Mme Maréchal a souhaité que les formations des parlementaires et des fonctionnaires soient davantage axées sur les nouvelles technologies.

Mme Céline Signori a ensuite présenté un bilan des missions d'observation d'élections effectuées depuis juillet 1997 : élections législatives au Mali (premier tour) et élections législatives et présidentielles aux Seychelles (tour unique). On a mis l'accent sur le bilan de la première mission conjointe d'observation entre le Commonwealth et la Francophonie. À cet égard, en dressant un bilan globalement positif, le rapporteur a souligné un certain nombre de difficultés qui mériteraient des ajustements afin d'affirmer la place de l'AIPLF. Dans la discussion générale qui a suivi, M. De Bané s'est réjoui de la franchise d'un rapport qui présentait les écueils et les défis de telles missions. M. Joseph César Perrin (Val d'Aoste) a souligné que les parlementaires de l'AIPLF pouvaient effectuer un travail important dans les phases préparatoires des élections, notamment lors de l'établissement des listes électorales. M. Ajavon, soutenu par Mme Maréchal, a souligné la nécessité d'aider les pays du sud à avoir un état civil fiable. M. Traoré a souhaité que les missions d'observation d'élections soient maintenues et encouragées – en raison de leur impartialité – et que les moyens nécessaires soient engagés à cette fin. M. Claude Schlüchter (Jura) évoqua alors sa propre expérience d'observateur au Togo. Mme Signori a alors rappelé l'importance d'établir un programme de formation des observateurs.

M. Frédéric Abdoulaye Traoré a ensuite présenté son rapport sur le compte rendu des travaux parlementaires. Il a ainsi mis l'accent sur le programme dont bénéficient actuellement le Burkina Faso et la Mauritanie. À la suite d'un bilan conjoint de la convention, effectué en mars dernier, une dernière phase de coopération devrait être engagée d'ici quelques semaines avec l'Assemblée nationale burkinabé. En ce qui concerne la Mauritanie, une mission technique d'identification des besoins s'est rendue à Nouakchott, en février 1998, afin de déterminer la meilleure manière d'établir un compte rendu fiable des travaux parlementaires. À cette fin, une convention de coopération devrait être établie d'ici quelques semaines.

Enfin, M. Pierre De Bané a retracé les activités du programme Pardoc en mettant plus particulièrement l'accent sur la réunion du comité parlementaire décisionnel, tenue à Paris le 15 avril 1998. Il a, à cet égard, dégagé les principales pistes des conclusions adoptées lors de cette réunion en indiquant que le secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, présenterait un bilan complet lors de la prochaine réunion du Bureau de IAIPLF qui se tiendra à Abidjan, en juillet 1998.